

Mise en ligne le 15/11/2023

**Délibération n° 2023-094
Séance du 7 novembre 2023**

Contrat de projet sur le thème
« développer les outils numériques
opérationnels d'aide à la décision » –
Direction de l'Innovation

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, notamment l'article 16 (JO du 7 août 2019), et notamment son article 17 modifiant les articles 3 et 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020, relatif au contrat de projet dans la Fonction Publique (JO du 28 février 2020),

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux agents contractuels (JO du 21 décembre 2019),

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le rapport de présentation en date du 26 octobre 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver le contrat de projet sur le thème « développer les outils numériques opérationnels d'aide à la décision » de la Direction de l'Innovation,

Considérant que le contrat de projet permet aux employeurs publics territoriaux de recruter des personnes en contrat à durée déterminée pour répondre à un besoin temporaire d'activité, ce besoin devant être lié à la réalisation d'un projet ou d'une opération pouvant concerner l'ensemble des catégories hiérarchiques (A, B et C),

Considérant que le candidat qui est recruté signe un contrat de projet écrit, mentionnant les éléments suivants :

- Définition des tâches à accomplir pour lesquelles le contrat est conclu,
- Description précise de l'événement ou du résultat déterminant la fin du contrat et modes d'évaluation et de contrôle de ce résultat,
- Définition du poste occupé et catégorie hiérarchique dont l'emploi relève (A, B ou C),
- Conditions d'emploi et de rémunération,
- Droits et obligations de l'agent,
- Date de début du contrat,
- Durée du contrat correspondant à la durée prévisible du projet ou de l'opération,
- Lieux de travail de l'agent et, éventuellement, conditions de leurs modifications, Possibilité de rupture anticipée par l'employeur (rupture du contrat en cours),
- Droit au versement d'une indemnité de rupture anticipée du contrat,

Considérant que le montant de la rémunération est fixé par l'employeur en prenant en compte différents critères tels que :

- Les fonctions exercées par l'agent,
- La qualification requise pour leur exercice,
- La qualification détenue par l'agent,
- L'expérience professionnelle,
- Les résultats professionnels,
- Les résultats collectifs du service,

cette rémunération de l'agent pouvant être réévaluée au cours du contrat, notamment en fonction des résultats de l'entretien professionnel d'évaluation pour les agents contractuels,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Autorise la possibilité de recourir au support de recrutement du contrat de projet à la Direction de l'Innovation pour piloter la mise en œuvre du projet de développement des outils numériques opérationnels d'aide à la décision.

Les objectifs du projet sont de développer des outils numériques permettant de prédire la qualité des eaux en sortie de la station d'épuration Seine-Aval et la qualité des eaux de surface à la traversée de l'agglomération parisienne. Un troisième volet du projet porte sur la consolidation, en interne, des connaissances et des compétences en modélisation numérique afin d'assurer le maintien à jour des outils développés.

La durée de ce projet est estimée à deux ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 et pourra éventuellement s'étendre à une année supplémentaire pour permettre la réalisation effective du projet.

Ce projet sera porté par une personne ressource en qualité de chargée d'études R&D à temps plein durant vingt-quatre mois et sera recrutée sur le grade d'ingénieur, rémunérée en référence à la grille indiciaire de ce grade en fonction de ses qualifications et expériences.

Sous la responsabilité du responsable du service modélisation opérationnelle de la Direction de l'Innovation, l'agent aura pour mission d'assurer la réalisation technique de ce projet.

Le poste à pourvoir consiste à :

- Développer, avec les équipes du SIAAP et les partenaires scientifiques et industriels impliqués dans les projets de modélisation, un outil opérationnel prédictif et en temps réel de la qualité de la Marne et de la Seine.
- Développer, avec les équipes du SIAAP et les partenaires scientifiques et industriels impliqués dans les projets de modélisation, un outil opérationnel prédictif et en temps réel de la qualité des rejets de station d'épuration.

Pour cela, le travail mené visera à :

- Diagnostiquer l'incertitude sur les différents paramètres modélisés, rivière et usine.
- Organiser la récupération, le traitement et le stockage des données nécessaires au projet (météo, fonctionnement du réseau, fonctionnement usines, qualité rivière...).
- Automatiser ces étapes de chaîne de traitement des données et d'alimentation des modèles.
- Automatiser le post-traitement des résultats de modélisation.
- Assurer la mise à disposition des résultats de prédiction au travers d'applications/IHM et de serveurs adaptés.
- Assurer l'animation et la conduite technique du projet avec l'ensemble des intervenants : coordination des actions entre les partenaires scientifiques et industriels, organisation et animation des réunions techniques, rédaction des documents d'avancement.
- Assurer la représentation technique du projet dans les différentes instances de suivi du projet.
- Assurer la transmission experte des outils en vue de leur évolution (formation).

Le niveau de qualification et d'expérience souhaité :

- Formation initiale BAC + 8 en rapport avec la modélisation.
- Profil de type chercheur post-doctorant ou avec première expérience en conduite de projet apprécié.

Des compétences confirmées sont attendues :

- Capacité à décliner les objectifs du projet en tâches.
- Capacité à modéliser des phénomènes physiques, chimiques et biologiques.
- Aptitude à mettre en œuvre les activités transverses collaboratives.

Sur le plan des connaissances :

- Forte culture technique et scientifique : sciences et techniques de l'environnement, procédés épuration (eaux / boues / gaz), connaissances solides en chimie, physique et biologie appliquées au traitement des eaux, chimie analytique.
- Maîtrise de la modélisation mathématique appliquée aux compartiments réseau d'assainissement station d'épuration rivière.
- Maîtrise des outils statistiques dédiés à la gestion et au traitement des bases de données environnementales.
- Bonne connaissance de la bio-géo-chimie de l'environnement.
- Notions en métrologie appliquée aux matrices de l'assainissement et de l'environnement (solide, liquide, gaz).
- Notions en génie des procédés.

Sur le plan du savoir-faire :

- Capacité à piloter les projets scientifiques et techniques.
- Capacité à capitaliser les connaissances et savoir-faire issus des activités scientifiques et techniques.
- Fortes aptitudes à la communication technique.
- Fortes aptitudes rédactionnelles.

Sur le plan du savoir-être :

- Sens des responsabilités.
- Rigueur scientifique et technique.
- Forte faculté d'adaptation et d'apprentissage.
- Capacité d'analyse et sens critique.
- Qualité d'écoute et esprit de synthèse

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront affectées à la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président



François-Marie DIDIER